

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 14 mars 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

Mme Christiane Paquet
M. Jonathan Henri
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 14 MARS 2022

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 14 février 2022
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement 2022-102 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles, des comptes à payer et des paiements directs
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. 12 jours en juin / Demande de dons
 - 11.2. Association pulmonaire / Demande d'appui
 - 11.3. Congrès ADMQ 2022 / Inscription Julie Létourneau
 - 11.4. Autorisation à Julie Létourneau / Formation (PL64) Adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels
 - 11.5. Programmation TECQ 2019-2023
 - 11.6. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) / Invitation à devenir membre

- 11.7. OMH / Approbation du budget 2020 révisé et autorisation de déboursier le paiement
- 11.8. Fonds Tillotson / Dépôt de la demande
- 11.9. Résolution d'urgence / Invasion illégitime de l'Ukraine par la Russie
- 11.10. Plan égouts et aqueduc chemin Des Sables / Autorisation de mandater la firme EXP pour l'ingénierie
- 11.11. Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Inscriptions au Congrès qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022, au Palais des congrès de Montréal
- 11.12. Vente des anciens rideaux de scène du Centre Saint-Martin
- 11.13. Surfaces amortissantes pour les aires de jeux au Parc des Sables
- 11.14. Filet d'araignée au Parc des Sables / Réparation / adjudication de la soumission
- 11.15. Bornes électriques au Parc du Vieux-Moulin et dans le stationnement du bureau municipal / Autorisation de demande de subvention
- 11.16. Adoption du plan de sécurité civile
- 11.17. Chalets des Loisirs / Peinture extérieure
- 11.18. Achat de luminaires fluorescents /garage municipal, local au sous-sol et au chalet des loisirs
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucuns

20220301

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20220302

5.1. Séance ordinaire du 14 février 2022

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Précision sur la résolution numéro 20220219 qui a été adoptée le 14 février dernier.

Une rencontre est à venir pour le barrage avec un associé à monsieur Beaulieu de la région de Sherbrooke. La municipalité est membre honoraire de la Chambre de commerce de Coaticook et sans aucune facture.

20220303

7. **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 14 mars 2022.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8. **RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS**

8.1. **Rapport du maire**

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire indique les différentes rencontres dont il a assisté et il fait part aux membres du conseil d'une rencontre avec Marie-Claude Bibeau, députée de Compton-Stanstead concernant le manque de signaux cellulaires dans la municipalité

8.2. **Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, notamment, les soumissions pour les travaux de balayage des rues, le fauchage et le débroussaillage. La demande d'un citoyen pour raccorder son garage au réseau d'aqueduc, la demande des assurances d'installer des protections aux luminaires fluorescents et les informations sur les soumissions pour les surfaces amortissantes des airs de jeux.

8.2.1. **Frais de déplacement des inspecteurs**

Aucun

8.3. **Sécurité publique**

Madame la conseillère Christiane Paquet informe les membres du conseil qu'il y aura une réunion sur la sécurité publique. Un suivi est à faire auprès des pompiers de Compton, à savoir quand leur intervention est requise. Une mise à jour est à prévoir concernant les noms et numéros de téléphone sur le plan de sécurité civile.

8.4. **Embellissement**

Aucun

8.5. **Famille et Aînés**

Madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau s'informe auprès des membres du conseil sur la politique familiale en cours et la date à laquelle la mise à jour a été effectuée. Elle parle également d'Acti-sports et leurs offres d'activités dans les municipalités.

8.6. **Voirie**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur.

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que la Fête des Neiges a été un succès.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Monsieur le conseiller Jonathan Henri informe les membres du conseil que la bibliothèque est à la recherche de bénévoles et qu'il y a eu lecture de contes à la fête des neiges et ce fût très apprécié par les enfants.

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20220304

9.1. **Adoption du règlement 2022-102 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus, abrogeant le règlement 2018-102**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 2022-102 «Code d'éthique et de déontologie des élus » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 février 2022 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 février 2022;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2022-102 « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus » ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-102, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20220305

10.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 49 542,79\$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 7 966,20\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220306

10.1.1. Présentation des salaires

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de février 2022 au montant de 8 497,61\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

11.1. 12 jours en juin / Demande de dons

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de dons.

20220307

11.2. Association pulmonaire / Demande d'appui

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec Santé Canada sollicite l'appui et la participation des municipalités à la campagne Villes et municipalités contre le radon, dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens au danger réel que le radon représente pour leur santé ;

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec travaille depuis 2007 à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon ;

ATTENDU que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et on le retrouve donc, partout à la surface du globe ;

ATTENDU que le radon s'infiltré dans les bâtiments sans égard à la géologie du sol, ni à l'âge ou aux types de fondations ;

ATTENDU que le radon est inodore, incolore et sans goût et est responsable annuellement de 1000 décès par cancer du poumon au Québec ;

ATTENDU que le radon est la 2^e cause du cancer pulmonaire après le tabagisme, mais la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs ;

ATTENDU qu'au moins 17 % des résidences du Québec dépasseraient la directive nationale sur le radon et qu'une infime minorité effectue les travaux d'atténuation nécessaire à la protection de la santé de ses occupants ;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'Association pulmonaire du Québec et de participer à la campagne Villes et municipalités contre le radon et de tenter de sensibiliser les citoyens au danger que représente une exposition prolongée au radon en soutenant la campagne en :

- donnant accès sur notre site web aux données des mesures de radon pour la région ;
- effectuant une publication via les médias sociaux ;
- publiant l'article produit à cet effet par l'Association pulmonaire du Québec dans le journal local ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220308

11.3. Congrès ADMQ 2022 / Inscription Julie Létourneau

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser l'inscription à Julie Létourneau au Congrès de l'ADMQ 2022 qui aura lieu en juin à Québec au coût de 539\$ plus taxes, tel que prévu au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220309

**11.4. Autorisation à Julie Létourneau / Formation (PL64)
Adoption de la Loi modernisant des dispositions
législatives en matière de protection des renseignements
personnels**

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser l'inscription à Julie Létourneau à la formation (PL64) Adoption de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels au coût de 125\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220310

11.5. Programmation TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale

dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.6. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) / Invitation à devenir membre

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation à devenir membre.

20220311

11.7. OMH / Dépôt des états financiers 2020 et autorisation de déboursier le paiement

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec dépose les états financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Martinville (2144);

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers 2020 tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 15 février 2022 et d'autoriser le montant du déficit payable par la municipalité de Martinville à 9 595\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220312

11.8. Fonds Tillotson / Dépôts des demandes

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à déposer une demande de fonds auprès de Tillotson pour l'installation de la fibre de cèdre aux modules de jeux et en-dessous des balançoires, pour la réparation du jeu le filet d'araignée et l'installation de nouveaux fluorescents au chalet des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220313

11.9. Résolution d'urgence / Invasion illégitime de l'Ukraine par la Russie

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

Que la municipalité de Martinville condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220314

11.10. Plan égouts et aqueduc chemin Des Sables / Autorisation de mandater la firme EXP pour l'ingénierie

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU De mandater la firme EXP pour l'élaboration des plans d'ingénierie d'une partie des égouts et de l'aqueduc situés sur le chemin Des Sables .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220315

11.11. Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Inscriptions au Congrès qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022, au Palais des congrès de Montréal

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser l'inscription de deux membres du conseil, dont le maire, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022, au Palais des congrès de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220316

11.12. Vente des anciens rideaux de scène du Centre Saint-Martin

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser la vente des anciens rideaux de scène du Centre Saint-Martin au montant de 101\$ à Cybèle Clerson, tel que déposé, par la soumission reçue le 2 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220317

11.13. Acceptation de la soumission des surfaces amortissantes pour les aires de jeux au Parc des Sables

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de la compagnie Mousse de l'Estrie au prix de 30,00\$/verge cube de fibre de cèdre pour l'aire de jeu aux modules et aux balançoires au montant total approximatif de 3600\$ plus taxes, plus le transport au montant approximatif de 450\$ plus taxes. D'autoriser les travaux à forfait pour le creusage et l'installation de la fibre de cèdre au montant approximatif de 2500\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220318

11.14. Filet d'araignée au Parc des Sables / Réparation / adjudication de la soumission

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de la compagnie Équipements récréatifs Jambette des câbles du filet d'araignée au montant de 1207,28\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220319

11.15. Bornes électriques au Parc du Vieux-Moulin et dans le stationnement du bureau municipal / Autorisation de demande de subvention

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires pour une demande de subvention pour l'installation d'une borne électrique au Parc du Vieux-Moulin et une borne électrique dans la cour du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220320

11.16. Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Martinville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Julie Létourneau, coordonnatrice municipale de la sécurité civile, soit adopté;

QUE Julie Létourneau soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220321

11.17. Chalet des Loisirs / Peinture extérieure et intérieure

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'entreprendre les mesures nécessaires pour que le chalet des loisirs soit peinturé à l'extérieur et à l'intérieur cet été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20220322

11.18. Achat de luminaires fluorescents /garage municipal, local au sous-sol et au chalet des loisirs

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat de 11 luminaires fluorescents au Del au montant approximatif de 136\$ plus taxes et installation non incluse. Les luminaires seront installés : 4 au sous-sol du bureau municipal (ancienne bibliothèque), 1 dans le local loué au sous-sol du bureau municipal, 4 au chalet des Loisirs et 2 dans le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20220323

13. Levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 22 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”